



Incendie auto sur autoroute en Suisse

Par **Ictom**, le **18/11/2016** à **15:48**

Bonjour,

Mon auto a pris feu alors que je roulais sur l'autoroute en Suisse. La police est arrivée quasi immédiatement, puis ils se sont chargés de tout : pompiers, dépanneur... j'ai appelé ensuite mon assurance pour déclarer le sinistre.

Aujourd'hui, ils refusent de prendre en charge les frais liés à cet incendie, alors que j'étais assuré tous risques: à savoir, la facture des pompiers (1.500 €), le dépannage et les frais de gardiennage (1.500 €), etc...

Je trouve ça anormal, vu que j'étais assuré tous risques et que je me suis trouvé dans l'impossibilité de faire appel à mon assurance immédiatement, et de faire prendre en charge par l'assistance agréée. Que faire ? Faut il envisager une procédure judiciaire ?

Merci pour vos conseils.

Par **chaber**, le **18/11/2016** à **18:41**

bonjour

vous pouvez tenter d'envoyer en LRAR à l'assistance; Il faut savoir que les délais sont un peu longs et le montant des garanties limité

Par **Ictom**, le **19/11/2016** à **18:22**

Non, elles ne sont pas libellées en euros, mais le problème n'est pas là...